



POUR LA RENTRÉE 2019, MON RÉGIME DE SÉCU ÉVOLUE

Ma situation

Quel que soit
mon régime de sécurité sociale
de l'année précédente

Je suis élève ou étudiant
de l'enseignement maritime
(ENSM, LPM)

Je suis en cours, ateliers,
stages embarqués
gratifiés ou non gratifiés

Je suis en contrat d'apprentissage,
de professionnalisation
ou d'engagement maritime

J'ai moins de
24 ans

J'ai 24 ans
ou plus

Quel que soit mon âge

Mon affiliation

Je suis affilié(e) au
régime de l'un de
mes parents pour
ma couverture
maladie
et maternité.

**Le régime général
me prendra en
charge** en cas
d'accident du travail
ou maladie
professionnelle.

Je suis affilié(e) au
Régime Général
pour ma couverture
maladie, maternité,
et en cas d'accident
du travail ou maladie
professionnelle.

Je suis affilié(e) à l'Enim
pour ma couverture maladie, maternité,
et en cas d'accident du travail
ou maladie professionnelle.

Mes démarches

Pour garantir la prise en charge de mes frais de santé,
j'effectue les démarches nécessaires à mon affiliation avant le 30 septembre 2019
en contactant le régime de sécurité sociale dont je dépends (CPAM, MSA, etc).

Pour plus de renseignements, je contacte l'Enim :

www.enim.eu



0 811 701 703

Service 0,06 € / min
+ prix appel

du lundi au vendredi de 9h à 17h